

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 25 OCTOBRE 1889

C. A. CHÉNEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

LES DEUX SŒURS.

PREMIÈRE PARTIE.

VII

(Suite.)

—Une autre, fit-il d'un ton amer, une autre ne serait pas elle..... Pour elle, je me serais dévoué, rien ne m'aurait paru impossible..... Elle occupe mon cœur tout entier, elle a pris ma vie... Je ne rendrais pas une autre femme heureuse. Ne parlez donc pas d'une autre quand je ne vois qu'elle, quand je ne respire que pour elle ! Une autre..... jamais, jamais !

La vieille femme laissa tomber sur le jeune homme un regard de profond pitié.

S'il en est ainsi, dit-elle avec humeur, je ne peux plus rien pour toi. Tu as raison de dire que la fille de Gervaise a pris ta vie. Malheureusement, tu ne sera pas sa dernière victime.

Elle laissa tomber sa tête sur sa poitrine et resta un moment silencieuse.

—Voyons reprit-elle, la situation n'est peut-être pas absolument désespérée.

—Que voulez-vous dire, Manette ? demanda le jeune homme, dont les yeux étincelèrent.

—Y a-t-il longtemps que tu as vu Suzanne ?

—Elle est venue travailler aux Ambrettes il y a quinze jours.

—Lui as-tu encore parlé de ton amour ?

—Non, je n'ai pas osé.

—Eh bien ! il faut avoir avec elle, ces jours-ci, le plus tôt sera le meilleur, une conversation sérieuse. Tu n'as rien à redouter de Gervaise ; je sais qu'elle serait enchantée de te donner sa fille. Et pourtant elle ignore, comme tout le monde, les projets de Thomas en ce qui te concerne. Tu verras ce que Suzanne te répondra. Il faut que tu saches à quoi t'en tenir. Moi-même je la verrai, je lui parlerai.

—Oh ! Manette si vous faites cela... —Ne sois pas si prompt à te réjouir, répliqua-t-elle en secouant la tête, je ne te promets pas de réussir, je ne dis pas même que je l'espère. Je ferai cette démarche dans ton intérêt et dans l'intérêt de Suzanne elle-même. Je vois où elle va, la malheureuse enfant, et il n'y a que ton bras ou plutôt ton amour qui puisse l'arrêter sur la pente qu'elle descend. Il faudrait la toucher, l'attendrir, faire parler son cœur. Je doute que ce soit possible. Si tu m'avais consultée, Georges, ce n'est point la fille de Gervaise que tu aurais conseillée d'aimer. Aujourd'hui, c'est trop tard, le mal est fait.

—N'importe, toi de ton côté, moi du mien, nous tenterons de l'émouvoir. C'est d'ailleurs une satisfaction qu'il est bon de te donner. Puisse-tu après cela être guéri ! Enfin, qui sait ? cette fille est si étrange, si fantasque... Nous verrons.

—Oui, nous verrons, répéta Georges d'une voix sombre. Mais si je dois renoncer à la possession de Suzanne, Manette, malgré ce que vous et M. Thomas voulez faire pour moi, je ne pourrai pas rester dans le pays, je partirai.

—Tu le regretteras peut-être ; mais

tu l'as décidé, c'est ta volonté, nous ne retiendrons pas. Au bout de quelques années, quand tu auras trouvé l'apaisement de ton cœur, oublie la fille de Gervaise, quand tu seras guéri, enfin, tu reviendras.

—Jamais je n'oublierai Suzanne, dit-il d'une voix vibrante, je l'aimerais toujours !

La rebouteuse se contenta de hauser les épaules.

Un instant après, le jeune homme la quitta.

—Pauvre garçon ! murmura-t-elle, c'est la première partie de sa vie brisée. Et il n'a fallu pour cela que le regard et le sourire d'une femme. Toujours la femme ! Ah ! je le sens et ne le vois que trop, si rien n'arrête Suzanne Vernier que de victimes autour d'elle !

VIII

Le jeune amoureux descendait tristement le chemin des Huttes et se trouvait à peu près à une égale distance de Marangue et du hameau, lorsque tout à coup il se trouva en présence de Suzanne.

Des buissons aux branches chargées de neige l'ayant empêché de l'apercevoir de loin, il n'avait pas eu le temps de se préparer à cette rencontre imprévue.

Son émotion fut violente ; il lui semblait que son cœur allait se briser tellement il battait fort, et ses jambes n'ayant plus de force pour avancer, il fut contraint de s'arrêter.

Suzanne n'aurait peut-être pas demandé mieux que de passer rapidement, sans rien dire ; mais elle s'arrêta à son tour en face de Georges, qui, dans son immobilité, semblait vouloir lui barrer le passage.

Bonjour, monsieur Georges, lui dit-elle ; je ne pensais pas vous voir aujourd'hui.

Elle souriait en le regardant.

Le jeune homme se sentit pénétré de la lumière de son regard. Son trouble augmenta encore. Il cherchait quelque chose à dire. Il ne trouvait pas une parole.

—Vous venez probablement des Huttes ? reprit la jeune fille.

—Oui, Suzanne, je reviens des Huttes, répondit-il.

—Et vous descendez à Marangue ?

—J'avais l'intention de m'y arrêter et d'entrer chez votre mère Suzanne.

—Est-ce que vous ne l'avez plus cette intention ?

—Suzanne, vous n'y serez pas.

—Vous trouverez ma mère et Georgette ; elles seront contentes de vous voir ?

—Vous allez aux Huttes, Suzanne ; est-ce que vous avez quelqu'un à y voir.

—Assurément.

—Et c'est..... bien pressé ?

—Pourquoi me faites-vous cette question ?

—Excusez-moi, Suzanne ; c'est juste, je n'ai pas le droit de vous interroger.

—Vous venez probablement de voir la vieille Manette, reprit Suzanne ; dans ce cas, vous pouvez me dire si elle est chez elle ; je vais aussi faire une visite à la sorcière.

—Ah ! c'est chez Manette que vous allez ?

—Oui.

—Suzanne, elle vous parlera peut-être de moi.

—Je sais d'avance que ce ne sera pas en mal, car elle vous a en grande amitié.

—C'est vrai, et tout à l'heure en

core.....

—Est-elle de bonne humeur aujourd'hui ?

—Manette est souvent triste et soucieuse ; mais elle sait cacher ses douleurs inconnues lorsqu'il s'agit des autres. Suzanne, est-ce un conseil que vous voulez lui demander ?

—Peut-être.

—Je ne sais pas ce qu'elle vous dira ; mais écoutez Manette, ayez confiance en Manette.

La jeune fille laissa errer sur ses lèvres un sourire singulier.

—Suzanne, reprit Georges, faisant un grand effort sur lui-même, vous savez que je vous aime !

—J'ai assez de mémoire, répondit-elle froidement, je n'ai pas oublié que vous me l'avez dit.

—Vous le croyez, n'est-ce pas.

—Je n'ai pas entendu dire que vous fussiez un menteur, répondit-elle.

—Et elle se mit à rire.

Ce rire produisit sur le jeune homme l'effet d'une raillerie amère.

—Suzanne reprit-il d'une voix tremblante, je désire causer avec vous, j'ai besoin de vous ouvrir mon cœur.

—Croyez-vous que ce soit bien utile ? dit-elle, en faisant tomber ses paupières sur ses yeux. Dans tous les cas, ce n'est pas sur ce chemin, les pieds dans la neige, que je puis vous écouter et vous répondre.

—C'est vrai ; aussi n'avais-je pas l'intention de vous retenir.

—Je vous en sais gré, fit-elle avec une pointe d'ironie qui échappa au jeune homme.

—Suzanne resterez-vous longtemps aux Huttes ? lui demanda-t-il.

—Le temps de causer avec la rebouteuse.

—Alors, dans une heure vous serez de retour à Marangue ?

—Je l'espère.

—Suzanne, j'entrerais dire bonjour à madame Vernier et à Georgette. Si cela ne doit pas vous contrarier, j'attendrai votre retour.

—Comme vous voudrez, répondit la jeune fille, dont les sourcils se froncèrent légèrement.

—A ce soir donc, Suzanne, dit le jeune homme, en se rangeant sur le bord du chemin pour la laisser passer.

Suzanne continua à gravir la pente. Debout à la même place, le jeune homme la regardait s'éloigner.

—Mon Dieu, comme elle est belle ! s'écria-t-il dans une sorte d'extase. Oh ! oui, elle est belle, trop belle !

Puis au bout d'un instant, quand la jeune fille eut disparu :

—Que va-t-elle donc faire chez Manette ? se demanda-t-il.

Il eut la pensée de remonter vers les Huttes et d'attendre Suzanne à l'entrée du chemin ; comme cela, il aurait pu lui offrir son bras pour l'aider à descendre, et il seraient revenus à Marangue en causant. Mais réfléchissant qu'il pouvait ainsi déplaire à la fière jeune fille et faire jaser les gens de Marangue qui pourraient les voir ensemble, il se décida à continuer son chemin vers le village.

Pendant ce temps, Suzanne arrivait aux Huttes et entra chez la rebouteuse.

—Oh ! oh ! fit la vieille, qui ne put cacher sa surprise, toi ici, chez moi ! Est-ce que Gervaise est malade, ou Georgette ?

—Tu tout à ma mère et ma sœur se portent à merveille.

—Alors, je ne comprends pas. Tu es donc devenue bien hardie pour

oser venir voir la sorcière ?

—Une bonne sorcière, répliqua la jeune fille en souriant.

—Tu n'as peut-être pas toujours dit cela.

—Je vous assure, Manette, que je n'ai jamais pensé que vous fussiez une méchante femme. Mon père nous parlait souvent de vous, et il nous disait : " On ne connaîtra jamais la vieille Manette ; ne croyez pas tout ce qu'on raconte, la rebouteuse est une bonne femme."

—Enfin, tu viens me voir ; cela me fait plaisir. Tu as évidemment quelque chose à me demander, et j'ai, moi, quelque chose à te dire. Si tu étais arrivée un peu plus tôt, tu m'aurais trouvée, causant de toi, avec un jeune et beau garçon. Du reste, tu as dû le rencontrer dans le chemin des Huttes, s'il n'a pas eu la fantaisie d'aller passer sur le pont du ravin.

—J'ai rencontré en venant Georges Raynal.

—Eh bien, ma belle, c'est de lui que je te parlais. Est-ce que tu ne trouves pas comme moi que c'est un beau garçon ?

—Je n'ai pas dit le contraire, Manette.

—A la bonne heure. Mais, vois-tu, Suzanne, la beauté n'est rien quand elle n'est pas accompagnée par les qualités du cœur. Regarde au mois de juin comme s'effeuillent les églantines : c'est l'image de la beauté. Après avoir brillé un instant, elle s'efface ou s'effeuille, puis plus rien..... que le souvenir. Les qualités du cœur restent, elles ne meurent jamais. Crois-moi, Suzanne, c'est folie de trop compter sur ce qu'un souffle peut emporter.

—Cela me remet en mémoire le couplet d'une jolie romance que chantait souvent une belle jeune fille comme toi, une créole indienne, en se baignant dans son hamae sous un dôme de verdure.

—C'est une fleur, une rose ou une églantine qui parle à la jeune fille. Ecoute.

Et d'une voix faible, tremblotante, mais encore harmonieuse, elle chanta :

*Ne comptez pas sur la jeunesse,  
Au printemps même on peut mourir.  
C'est bien souvent d'une caresse,  
Que le soleil vient nous flétrir.  
N'écoutez pas tous les langages,  
Fermez l'oreille aux mots flatteurs ;  
Les papillons sont des volages,  
Voilà ce que m'ont dit les fleurs.*

—Ah ! reprit-elle, il y a longtemps que j'en ai fait autant ; je viens d'oublier que je suis vieille, ce doit être la satisfaction de te voir. Suzanne, j'ai causé assez longuement avec Georges. Il m'a fait sa confession. Ah ! le pauvre garçon il t'aime à en mourir ! Je ne t'apprends rien, puisqu'il t'a fait l'aveu de son amour. Mais je me souviens que tu as quelque chose à me demander. Tout à l'heure je te parlerai de Georges. Dis-moi d'abord ce que tu attends de la vieille Manette. Je t'écoute.

—Manette, dit-elle, avant-hier soir vous m'avez prêté de superbes choses.

—Est-ce que tu n'as pas oublié déjà ce que j'ai dit ?

—Non, Manette, et je pourrais, mot pour mot, répéter vos paroles.

—Eh tu y penses ?

—Oui, et en y pensant je réfléchis.

—Ordinairement, la réflexion éclaire la pensée. Suzanne, est-ce que tu crois réellement à ma prédiction ?

—J'y crois. D'ailleurs, Manette, tout ce que vous m'avez annoncé, je l'avais vu déjà dans un rêve.

La rebouteuse tressaillit.

(A continuer.)

*Extraits des titres des anciens fiefs et seigneuries de la province de Québec, compilés et publiés, en 1893, par Louis Charland et W. Vondewelden, arpenteurs, et certifiés authentiques par Geo. Ponnall, secrétaire et registraire provincial.*

(Suite.)

No 194.

PORT DANIEL.

Concession du 12me Décembre, 1696, faite par " Louis de Buade," Gouverneur, et " Jean Bochart," Intendant, au Sieur " René d'Enean," de trois lieues et demie de terre de front, au lieu dit le " Port Daniel," dans la " Baie des Chaleurs," le dit front à commencer demie lieue à l'Est du cap qui fait un des côtés de l'ance du dit " Port Daniel," à continuer les dites trois lieues et demie à l'Ouest, sur une lieue de profondeur ; avec les ruisseaux, rivières et étangs, si aucuns se trouvent dans la dite étendue.

" Régistre d'Intendance, No 5, Folio 4."

No 195.

PASPÉBIAC.

Concession du 10me Novembre, 1707, faite par " Rigaud," Gouverneur, et " Randot," Intendant, au Sieur " Pierre Leymar," de la pointe de " Paspébiac," dans la " Baie des Chaleurs," avec une lieue de front du côté de l'Est de la dite Pointe et une lieue du côté de l'Ouest, avec les Isles et Islets qui se trouveront au devant de l'étendue de la dite concession, sur trois lieues de profondeur.

" Insinuations du Conseil Supérieur, Lettre G. Folio 38."

No 196.

BONAVANTURE.

Concession du 23me Avril, 1697, faite par " Louis de Buade," Gouverneur, et " Jean Bochart," Intendant, au Sieur " de la Croix," de la rivière de " Bonaventure," avec deux lieues de terre de front, savoir : une demie lieue d'un côté de la dite rivière au Sud-ouest, en allant vers " Kiscabé-riac," et une lieue et demie de l'autre au Nord-est, tirant vers " Paspébiac," sur quatre lieues de profondeur, avec les isles, islets et batures qui se trouveront dans la dite étendue ; le tout situé dans le fond de la " Baie des Chaleurs."

" Régistre d'Intendance, No 5, Folio 14."

No 197.

SHOOLBRED.

Grant in fief and Seigniority to " John Shoolbred," Esquire, made on the fourth of July, 1788, by His Excellency the Right Honorable " Guy Lord Dorchester," Governor General, of the following tracts and parcels of land in the " Bay of Chaleurs," videlicet :

A certain lot or tract of Land lying at " Bonaventure," beginning at the fourth extremity of the public road, which leads from the harbour of " Bonaventure," to the settlement on the North bank, thence running nearly North-east to the extreme point of the said bank, and bounded by the course of the harbour, thence still bounded by the course of the said harbour, nearly North-west, two hundred and sixty-four feet, thence South-west parallel to the first course to the public road, thence South-East two hundred and sixty-four feet to the first station ; Also a lot of land and space of ground whereon was built a storehouse, situate four hundred and forty-four feet from the North-East point of the said bank, and East of the public road, which with an allowance of fifteen feet on each side and behind the space whereon the said store stood, containing five thousand and thirty-five square links. Also the lots of Land and space of ground whereon were built two other storehouses with fifteen feet on each side, and behind

" Book of Patents for lands, Vol. 1, page 1."

No 198.

CLONDON.

Par Acte de Foi et Homage rendu le 3me Juin, 1736, par " Jean Cande Louet," au nom d' " Anne Morin," son épouse, veuve de " René d'Enean," et au nom du Capitaine " René d'Enean," son fils, pour le fief d' " Enean," il parait qu'il exhiba une ordonnance de Mr. " de Champigny," Intendant, du 23me Mars, 1691, annexée à une requête, faite par feu le dit Sieur " d'Enean," exposant que ses titres lui avaient été enlevés par les Anglais, et demandant d'être maintenu dans sa possession de la rivière " Ristigouche" avec huit lieues de terre de front sur par-rière de profondeur, le long de la dite rivière, et les isles et batures qui se trouveront devant la dite étendue, avec droit de chasse, pêche, etc.

each of the spaces of ground whereon the said storehouses stood, the one situate two hundred and forty feet from the South end of the bank and one hundred and sixty feet West of the public road, containing three thousand eight hundred and twenty-two links square, and the other situate twenty feet distant from the North-west corner of the last mentioned ground whereon the said store formerly stood, containing five thousand and thirty-five square links, the said several lots or parcels of land above mentioned containing in the whole one acre, one rood, and twenty one perches ; Also a certain other tract of land lying at " Percé," between the " Bays of Chaleurs" and " Gaspé," adjacent to the Island of " Bonaventure," being the last fishing post at present settled and established on the North beach, leading to " Mount Joli," at " Percé" aforesaid, bounded on the West by a deep " grève" or ditch adjoining to a fresh water brook, thence running East seven chains thence West seven chains, thence North parallel to the second course unto the first station, containing seven acres. Also a certain other tract of land situate on the Westernmost extremity of " Chaleurs Bay," running up the river " Ristigouche," about fifteen miles to the first point of land below " Battery Point" beginning at a boundary line one hundred and fifty Chains East of the bottom of the Easternmost Bay of " Nouvel Baion," running North, twenty-two Degrees East to the mountains, thence bounded by their course at an average depth of forty chains from high water mark to their base, round " Nouvel Baion" Westward to a small cove, three hundred chains West of the said first mentioned Bay, bearing from the Northernmost extremity of " Migoacha Point," being a sand bank, South eighty-four Degrees North, eighty-four degrees West, the superficial contents of the said last described lands is two thousand and eighty acres. Also a tract of land, beginning at the aforesaid cove, and running the several courses of " Point Migoacha," to the Western extremity of a flat marsh distant from a point, where the inaccessible coast begins, about eighty chains, thence to the said point, containing one thousand six hundred acres. Also a certain tract beginning at the first mentioned point, below " Battery Point," North nineteen Degrees and a half, East, eighty chains, thence South, eighty-eight Degrees East, eighty-nine chains, thence North thirty-three Degrees East, eighty chains, thence North eighty-three Degrees East, sixty-nine chains, thence North, sixty-six Degrees East, one hundred and seven chains, thence South eighty Degrees East, twenty-three chains, thence South fifty Degrees East, fifty-eight chains, thence South, sixty-seven Degrees East, forty-nine chains, thence North sixty-eight Degrees East, eighty-eight chains, thence South sixty-six Degrees East, fifty-seven chains, thence South sixty-five Degrees East, eighty-four chains, thence South seventy-three Degrees East, one hundred and fifty-six chains, thence South thirty-nine Degrees East, ninety-five chains, thence South, twelve Degrees East, one hundred and seventy-five chains, thence South eleven Degrees East, fifty-five chains, thence South, fifty-six Degrees West, forty chains to " Yacta Point," containing six thousand five hundred and fifty acres, more or less.

" Book of Patents for lands, Vol. 1, page 1."

No 198.

CLONDON.

Par Acte de Foi et Homage rendu le 3me Juin, 1736, par " Jean Cande Louet," au nom d' " Anne Morin," son épouse, veuve de " René d'Enean," et au nom du Capitaine " René d'Enean," son fils, pour le fief d' " Enean," il parait qu'il exhiba une ordonnance de Mr. " de Champigny," Intendant, du 23me Mars, 1691, annexée à une requête, faite par feu le dit Sieur " d'Enean," exposant que ses titres lui avaient été enlevés par les Anglais, et demandant d'être maintenu dans sa possession de la rivière " Ristigouche" avec huit lieues de terre de front sur par-rière de profondeur, le long de la dite rivière, et les isles et batures qui se trouveront devant la dite étendue, avec droit de chasse, pêche, etc.

" Book of Patents for lands, Vol. 1, page 1."

No 198.

CLONDON.

Par Acte de Foi et Homage rendu le 3me Juin, 1736, par " Jean Cande Louet," au nom d' " Anne Morin," son épouse, veuve de " René d'Enean," et au nom du Capitaine " René d'Enean," son fils, pour le fief d' " Enean," il parait qu'il exhiba une ordonnance de Mr. " de Champigny," Intendant, du 23me Mars, 1691, annexée à une requête, faite par feu le dit Sieur " d'Enean," exposant que ses titres lui avaient été enlevés par les Anglais, et demandant d'être maintenu dans sa possession de la rivière " Ristigouche" avec huit lieues de terre de front sur par-rière de profondeur, le long de la dite rivière, et les isles et batures qui se trouveront devant la dite étendue, avec droit de chasse, pêche, etc.

" Book of Patents for lands, Vol. 1, page 1."

No 198.

CLONDON.

Par Acte de Foi et Homage rendu le 3me Juin, 1736, par " Jean Cande Louet," au nom d' " Anne Morin," son épouse, veuve de " René d'Enean," et au nom du Capitaine " René d'Enean," son fils, pour le fief d' " Enean," il parait qu'il exhiba une ordonnance de Mr. " de Champigny," Intendant, du 23me Mars, 1691, annexée à une requête, faite par feu le dit Sieur " d'Enean," exposant que ses titres lui avaient été enlevés par les Anglais, et demandant d'être maintenu dans sa possession de la rivière " Ristigouche" avec huit lieues de terre de front sur par-rière de profondeur, le long de la dite rivière, et les isles et batures qui se trouveront devant la dite étendue, avec droit de chasse, pêche, etc.

" Book of Patents for lands, Vol. 1, page 1."

No 198.

CLONDON.

Par Acte de Foi et Homage rendu le 3me Juin, 1736, par " Jean Cande Louet," au nom d' " Anne Morin," son épouse, veuve de " René d'Enean," et au nom du Capitaine " René d'Enean," son fils, pour le fief d' " Enean," il parait qu'il exhiba une ordonnance de Mr. " de Champigny," Intendant, du 23me Mars, 1691, annexée à une requête, faite par feu le dit Sieur " d'Enean," exposant que ses titres lui avaient été enlevés par les Anglais, et demandant d'être maintenu dans sa possession de la rivière " Ristigouche" avec huit lieues de terre de front sur par-rière de profondeur, le long de la dite rivière, et les isles et batures qui se trouveront devant la dite étendue, avec droit de chasse, pêche, etc.

" Book of Patents for lands, Vol. 1, page 1."

No 198.

CLONDON.

(A continuer.)

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province le 22 Juin 1888

**Officiers de la Compagnie :**  
**HON. A. H. PAQUET, Président.**  
**CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., Vice-Pr.**  
**C. A. CHENEVERT, Secrétaire Général.**  
**DIRECTEURS :**  
**HON. A. H. PAQUET.**  
**CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,**  
**LOUIS SYLVESTRE, M.P.P.**  
**C. A. CHENEVERT, Avocat.**  
**A. DEMERS, Avocat.**  
**DR. A. F. FLURY.**  
**ARCHIBALD RALSTON.**

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 25 OCTOBRE 1889.

Grande Victoire

DANS LE  
 COMTE DE JOLIETTE.

M. BAZINET élu par  
 198 voix de majorité.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT NATIONAL DE M. MERCIER APPROUVÉE DANS SON ENTIER.

TOUTE LA CLIQUE BLEUE DÉCONCERTÉE.

La victoire que vient de remporter M. Bazinet dans le Comté de Joliette est une victoire éclatante et qui réjouira tous les amis de la grande cause nationale.

On a eu beau chercher à faire croire que le parti national dans la Province de Québec était au déclin de ses beaux jours; on a eu beau essayer sur les hustings et dans la presse bleue, à vilipender l'honorable M. Mercier et son gouvernement, on a eu beau employer dans le Comté de Joliette tous les moyens les plus inavouables, pour détruire M. Bazinet; l'hon. M. Taillon, l'hon. M. Flynn et MM. Desjardins, Cornélien, Thérien, Nantel, Leblanc (le sympathique député du Comté de Laval), Beauchamp, Duplessis, Chapais, Chassé et Vallée de Québec et une foule d'autres cabaleurs moins importants, ont eu beau parcourir en tous sens le Comté et faire la cabale la plus honteuse, tout cela n'a servi à rien et on n'a pu empêcher les électeurs de Joliette de reconnaître et d'approuver la politique bienfaisante et honnête du gouvernement national de M. Mercier et de réélire à une majorité de 198 voix, M. Bazinet le député national du comté.

L'honorable M. Mercier, qui savait que ses adversaires voulaient à tout prix remporter le Comté de Joliette et faire pour ainsi dire de l'élection de ce comté un *test case*, a appris l'heureuse nouvelle avec un grand plaisir et a télégraphié immédiatement à M. Dugas, l'organisateur de l'élection, de remercier en son nom les électeurs de Joliette de la marque de confiance qu'ils avaient voulu lui donner en élisant avec une si forte majorité M. Bazinet un des plus zélés partisans de son gouvernement.

Après la lecture de ce télégramme, les partisans de M. Bazinet, qui étaient venus de toutes les paroisses du comté pour assister au triomphe, poussèrent de frénétiques hurlements et organisèrent une longue procession qui défila dans les rues de la ville et qui se rendit ensuite au marché, où il y eut de magnifiques discours, prononcés par M. M. Bazinet et Neveu députés du Comté, F. O. Dugas, avocat, de Jo-

liette, Bernatchez, député de Montmagny, Carrier et Turgeon, avocats de Québec, Chênevert, avocat de Berthier, Mercier, notaire de Lévis, Morissette, Campeau de Montréal et plusieurs autres.

On se sépara fort tard tous enchantés du succès et fiers de la victoire.

M. Bazinet nous a prié de remercier en son nom tous les amis qui étaient allés l'aider dans son élection, et nous nous en faisons un plaisir.

Nous remercions particulièrement MM. Bernatchez, Deschêne, Carrier et Turgeon de Québec, qui n'ont pas laissé un instant M. Bazinet et qui ont fait un travail inouï dans le comté.

M. Dugas l'organisateur de l'élection mérite aussi nos plus grandes félicitations.

Pour faire voir les changements qu'il y a eu dans ce comté en faveur de M. Bazinet, nous allons donner l'état des polls pour l'élection de cette année et celle de 1886.

Pour cette année :

	Perreault	Bazinet
Joliette.....	125	.....
St Charles Borromée.....	.....	62
St Paul.....	.....	214
St Thomas.....	.....	19
St Elizabeth.....	.....	90
St Félix.....	.....	101
St Emilie.....	.....	19
St Jean de Matha.....	.....	76
St Mélanie.....	.....	7
St Béatrice.....	.....	40
St Alphonse.....	.....	11
St Ambroise.....	.....	6
St Côme.....	.....	20
	296	494
Majorité pour Bazinet.....	198	

Etat de la votation 14 Oct. 1886 :

	Majorités	Bazinet	McConville
Joliette.....	.....	113	.....
St Charles Borromée.....	.....	61	.....
St Paul.....	.....	206	.....
St Thomas.....	.....	4	.....
St Elizabeth.....	.....	107	.....
St Félix.....	.....	146	.....
St Emilie.....	.....	11	.....
St Jean de Matha.....	.....	62	.....
St Mélanie.....	.....	20	.....
St Béatrice.....	.....	42	.....
St Alphonse.....	.....	38	.....
St Ambroise.....	.....	3	.....
St Côme.....	.....	26	.....
	.....	559	380
Majorité Bazinet.....	.....	79	.....

Le Double Jeu.

(De l'Électeur.)

Dans la province d'Ontario la presse tory attaque brutalement l'honorable M. Laurier parce qu'il est trop national.

Dans la province de Québec, la presse bleue le dénonce comme un libéral effrayant, n'ayant rien de national.

L'Empire est le principal organe tory, celui qui donne le ton à son parti dans Ontario, n'est-ce pas? Eh bien, jamais il ne parle de M. Laurier que comme un national, un allié des ultramontains, tout en un mot ce qui peut en faire une sorte de croquemitaine auprès des protestants.

Voici un échantillon pris au hasard dans l'Empire du 10 octobre (édition hebdomadaire) :

"M. Laurier continue, en divers endroits, à vanter ses alliances rielistes et ultramontaines. Quel plat à mettre devant la province d'Ontario!"

Dans la province de Québec, c'est tout autre chose.

La presse bleue sait que, pour indisposer le clergé catholique contre l'honorable M. Laurier, il faut le

dénoncer comme un libéral avancé. Aussi s'en donne-t-on à cœur-joie.

C'est le *Courrier du Canada* qui donne le ton à son parti à Québec.

Le 11 octobre, le *Courrier* consacrait un long article au discours de l'honorable M. Laurier à Toronto. C'était intitulé en grosses lettres, et cela débutait ainsi :

M. LAURIER CHEF LIBÉRAL et non national.

"Nous venons de lire le discours de M. Laurier à Toronto, et nous y avons trouvé la preuve éclatante d'une vérité qui s'est déjà manifestée plusieurs fois à nos yeux : M. LAURIER N'EST PAS UN CHEF NATIONAL, MAIS UN CHEF LIBÉRAL.

Il n'y a aucune trace de nationalisme dans cette longue harangue, soigneusement préparée par le leader de l'opposition pour rallier toutes les nuances de l'opinion libérale. A l'aide de quelques citations, nous allons le faire constater."

Venaient ensuite deux colonnes de commentaires, puis le *Courrier* terminait triomphalement en disant :

"Tout cela prouve surabondamment que M. Laurier est AVANT TOUT UN CHEF LIBÉRAL ET QU'IL N'ARIEN DU CHEF NATIONAL.

Que les partisans bas-canadiens du chef de l'opposition à Ottawa ne nous parlent donc plus de nationalisme. Le mot a fait son temps, et c'est M. Laurier lui-même qui lui a donné le coup de grâce."

A-t-on jamais vu pareille duplicité ?

Y a-t-il un seul conservateur honnête prêt à approuver cette double exploitation de préjugés opposés suivant qu'on parle au public d'Ontario ou de Québec ?

On se flatte que les catholiques de la province de Québec ne lisent pas les journaux anglais d'Ontario, et que les protestants d'Ontario ne lisent pas les journaux français de la province de Québec.

C'est ce jeu criminel qu'il importe de faire cesser. Le remède, c'est la lumière. Voilà pourquoi l'Électeur conseille à ses compatriotes de lire les journaux des deux partis, et pourquoi le *Globe* exhorte les siens à lire les journaux français. Notre parti ne craint pas le grand jour, lui. M. Laurier n'a pas deux langages, un pour Ontario, l'autre pour Québec.

RICHELIEU.

Si le condamné à vingt-quatre heures pour maudire ses juges, nous devons au moins avoir une semaine pour dénoncer les coupables qui ont acheté les juges et maquignonné le verdict.

Nous revenons sur cette élection de Richelieu parce qu'elle est tellement laide, tellement dégoûtante, qu'il est bon de mettre à nu toutes les saletés que peut commettre le parti bleu lorsque surtout un ministre s'en mêle.

Le vote acheté au comté de Richelieu vendredi dernier ne représente rien si ce n'est un produit de l'avachissement national et de l'aplatissement moral. Nous nous refusons à y reconnaître le verdict populaire; dans aucun cas on ne peut accepter le témoignage d'un homme qui n'a pas sa raison.

Lorsqu'Auguste buvait, la Pologne était ivre," lorsque M. Chapeau s'occupe d'élection, le comté de Richelieu est M. Massue.

Nous avions déjà eu un échantillon du savoir faire de ce monsieur dans l'élection de Chambly, lorsqu'il avait retiré son paletot et retroussé ses manches pour battre M. Préfontaine, mais cela n'était encore rien auprès de l'abaissement auquel il s'est livré pour remporter Richelieu coûte que coûte.

Ce grand ministre de la Couronne, si fier en Chambre, si plat devant son maître, s'est encore rapetissé si possible devant les électeurs libéraux, pour qu'on leur suffrages et qu'on leur vote.

Lui qui n'a pas le courage de demander à Sir John le portefeuille des chemins de fer il s'est mis à *quat'pattes* devant les électeurs de St-Anne et des quartiers St-Laurent et Laval, de Sorel.

L'homme taillé dans le granit des nations s'est fait le compagnon nocturne de cette clique de frioteurs et autres pour faire l'ORGANISATION

puisque c'est ainsi que cela s'appelle dans cette campagne.

M. Massue est innocent, nous le savons, il n'a jamais eu notion de ce qui se passait, il ignorait même qu'il était candidat et ignore encore s'il est élu, mais ceux qui ont trempé la main dans ces ignominies sont connus.

La glorieuse phalange dont la *Minerve* a si pompeusement annoncé le départ et dont Joe Vincent a si bruyamment salué le retour aura à rendre ses comptes.

Il faudra laver tout ce linge sale, non pas en famille, mais devant ceux que la loi a mis en dehors de leurs atteintes pour châtier les coupables et sauver la société de la né-moralisation qui la menace entre les mains de ces hommes.

Tout a été mis en œuvre whiskey, gin, etc., argent, billets faux, menaces, promesses, tout.

Ils ont réussi; tant mieux pour eux. Nous n'envions pas ce succès aux bleus.

Encore une victoire comme celle-là et comme dirait Pyrrhus, ils sont tous pourris.

On vient nous dire que c'est le défaut de connaissance des questions publiques que c'est l'abstention d'une fraction du parti qui a fait perdre le comté, c'est faux.

Ce qui a fait perdre le comté, c'est le whiskey d'abord, l'argent ensuite.

En veut-on une preuve! Dans le quartier Richelieu de Sorel, le quartier posé de Sorel et inaccessible aux efforts des brocanteurs d'élection, M. Beauchemin a eu l'appui qu'il méritait du comté.

Au lieu de 46 de majorité comme prenaient les conservateurs, ils ont pris 4 seulement.

Mais là, le vote, était libre et les vampires bleus n'y pouvaient placer leurs faux billets de la *Mechanic's Bank*.

Le *Sud* insulte le quartier Richelieu.

Tant mieux, c'est un honneur. L'insulte de cette clique est un brevet d'honnêteté. Honneur à ceux qui l'ont mérité, honneur à M. Beauchemin le vaincu d'hier qui sort de sa défaite honoré et respecté de tous tandis que ses adversaires ont à subir le dégoût même de leurs amis et le mépris général de la province.

—La Patrie.

UN BON LIVRE.

La vérité sur la question-Métis au Nord-Ouest.

C'est le titre d'un beau volume de 400 pages, que je viens de lire avec beaucoup d'intérêt.

Il est dû à la plume de M. Adolphe Ouimet, avocat, ancien Président général de l'Association St Jean Baptiste de Montréal.

Beau papier, impression superbe! C'est naturel; l'éditeur est un imprimeur patronné par tous les gouvernements.

Voilà pour la partie matérielle de l'ouvrage.

Parlons maintenant de l'esprit du livre.

C'est une étude sérieuse sur les troubles du Nord-Ouest, qui à deux reprises différentes, ont provoqué le soulèvement des Métis, et ont coûté au pays, outre l'effusion du sang, plusieurs millions de piastres, sans compter le retard qu'ils ont nécessairement causé au développement de ces vastes et fertiles contrées.

L'auteur, à présent, dit-il, que les passions sont apaisées, a voulu rechercher froidement, avec l'impartialité d'un historien fidèle, les causes et les résultats de ces insurrections. Son livre contient des renseignements précieux, puisés aux sources officielles, et qui me paraissent d'une exactitude indéniée.

Dans un style clair et simple, autant qu'élegant et châtié, il démontre :

1o Que la Cie de la Baie d'Hudson qui a vendu au Canada, les territoires du Nord-Ouest, n'en était pas propriétaire, mais que ces immenses régions appartenaient aux sauvages et aux métis;

2o Que le gouvernement canadien a reconnu officiellement les droits des sauvages et des métis, en promettant de les indemniser;

3o Que de longs retards ont été apportés par les autorités gouvernementales, à l'accomplissement de leurs promesses, malgré les pétitions, requêtes et protestations incessantes des intéressés;

4o Que ces retards inqualifiables ont rendu les métis, non seulement excusables, mais justifiables au point de vue du droit naturel et de la théologie, d'avoir eu recours aux armes;

5o Que la responsabilité de toute cette agitation, incombe au gouvernement seul, qui l'a provoquée par son injustice, son incurie et sa duplicité.

Ces cinq propositions sont développées, raisonnées et prouvées d'une façon indiscutable, aux yeux du lecteur impartial, au moins suivant mon humble opinion.

Voici le petit raisonnement que je me suis fait pour en arriver à cette conclusion :

Où le gouvernement admet la vérité de ces accusations; alors nous avons l'aveu du coupable, *Habemus confitentem reum*.

Où il les nie. Alors qu'il se défende.

Depuis la publication du livre de M. Ouimet, les accusés ont eu tout le temps voulu, sinon pour se justifier complètement, au moins pour laisser savoir au public anxieux, qu'ils préparent une réponse quelconque. Mais ils ont préféré se retrancher dans un mutisme systématique.

On dirait qu'en organisant contre l'ouvrage, la conspiration du silence, ils espèrent endormir l'opinion publique.

Mais ils oublient l'axiome de droit : *Qui ne dit mot consent, (Qui tacet consentire videtur)*.

Je crois que tout le monde sera d'accord sur ce point.

En tout cas, mon opinion est formée sur le mérite du livre de M. Ouimet; c'est l'étude à peu près la plus complète que j'aie encore lue sur la question du Nord-Ouest.

Le Rapatriement.

La Justice donne les nouvelles suivantes concernant cette importante question :

"Nous avons eu le plaisir de rencontrer hier deux de nos principaux compatriotes des Etats-Unis; M. le Dr Lapalme, de Lawrence, Mass., M. l'avocat Paradis, de Lowell, Mass.

Ces deux messieurs forment partie d'une grande société qui vient d'être formée parmi les Canadiens-français des Etats-Unis, dans le but de contribuer autant que possible au rapatriement des Canadiens émigrés.

A la dernière assemblée du bureau de direction de cette société, MM. Lapalme et Paradis ont été autorisés à se rendre ici pour rencontrer les membres du gouvernement, et à obtenir des concessions de terrains où ils ont l'intention de faire des défrichements et d'établir des Canadiens qui repasseraient la frontière pour venir habiter de nouveau avec nous.

Leur intention pour le moment est de choisir ces terrains dans le comté de Bonaventure et ils nous disent que les demandes qu'ils font au gouvernement ne sont pas extraordinaires.

Ils sont prêts, pourvu qu'ils aient certains privilèges, à prendre les terrains aux conditions voulues par le département des terres de la Couronne et à remplir les conditions de défrichement et d'établissement requises pour obtenir leurs lettres patentes aussitôt que possible.

Avec le fonds capital qui est versé déjà, ils feraient sur chaque lot un défrichement de 10 acres; ils bâtiraient une maison et une grange et alors seulement ils feraient venir le nouveau colon et l'établiraient là à condition que dans la morte saison, il aiderait à faire des défrichements sur d'autres lots, pour appeler l'année suivante un certain nombre d'autres personnes à venir contribuer à la formation de la nouvelle colonie.

La compagnie a aussi fait des arrangements avec de riches capitalistes américains, pour leur vendre et transporter par eau jusqu'à Boston le bois qu'ils feraient sur leurs terres et qui serait le résultat de

leurs défrichements. Avec le produit de la vente de ce bois ils espèrent pouvoir rentrer dans leur mise de fonds, et sortir de l'affaire après avoir formé une belle colonie et s'être remboursés de l'argent qu'ils ont risqué pour cette fin.

MM. Lapalme et Paradis ont dû rencontrer le premier ministre et le commissaire des terres de la Couronne, et ils en sont probablement venus à une entente.

Naturellement, ce projet n'est encore qu'à l'étude; mais il paraît en bonne voie de réalisation.

Nous ne donnons ici que les principaux traits, d'après ce que nous avons pu recueillir des personnes intéressées. Il va sans dire qu'il y a un grand nombre de détails qui ne sont pas encore réglés, et nos zélés compatriotes paraissent pleins d'espoir et repartent avec la plus grande confiance."

Il y a là dedans des pages chaudes qui vivifient la circulation du sang, en le réchauffant à la chaleur du patriotisme le plus ardent.

En somme c'est un bon, beau et brave livre qui devrait se trouver, non-seulement dans toutes les bibliothèques, mais dans toutes les familles, pour être lu et relu, au coin du feu, durant les longues soirées d'hiver.

La jeunesse et même l'enfance y trouveront, outre l'instruction, un intérêt que n'offrent pas bien des romans.

M. Ouimet, à incorporé dans son volume une biographie de Gabriel Dumont, écrite par Son Honneur le Recorder de Montigny, dont la réputation comme littérateur n'est plus à faire. Il y a joint aussi, le récit de Gabriel Dumont, le procès Riel, puis un grand nombre de mémoires et documents où se trouvent mêlés les personnages les plus haut placés, tant dans le domaine politique que religieux.

Je désire faire remarquer au lecteur, en terminant, que M. Ouimet n'est pas mon ami politique. Nous n'avons jamais, que je sache, suivi le même drapeau.

Ce fait est la meilleure preuve que cette notice bibliographique n'est pas écrite dans le but de favoriser M. Ouimet, mais uniquement pour rendre justice au vrai mérite.

ALPHONSE CHRISTIN.

MGR LABELLE

UNE RÉUNION CHEZ L'HONORABLE M. MERCIER.

Québec, 21—L'hon. M. Mercier a donné, hier, une réception à une quarantaine de personnes distinguées de Québec, pour leur permettre de rencontrer Mgr Labelle, député-ministre de l'Agriculture, à l'occasion de nombreux cadeaux qui lui ont été donnés par le Pape. Il y avait là des membres du clergé, des sénateurs, des conseillers législatifs et des députés.

L'hon. M. Mercier, revêtu de son costume de Grand-Croix de l'œuvre de St-Grégoire le Grand, a fait l'éloge de Mgr Labelle.

Ce dernier y répondit avec beaucoup d'éloquence.

NOTES DIVERSES.

Le Parlement d'Ottawa sera convoqué pour la dernière semaine de janvier.

Les élections générales à Terre-neuve sont fixées au 30 octobre pour nomination des candidats et au 6 novembre pour le scrutin.

M. Louis Allard, entrepreneur de Montréal, a obtenu jugement cette semaine contre Edouard Caron, ancien député de Maskinonge, pour un montant de \$13,444.94.

L'Union de St-Hyacinthe vient d'entrer dans la dix-septième année de son existence.

Nos meilleurs souhaits de prospérité au confrère.

Dans les différentes entrevues qu'ils ont eues, les députés de la législature du Nord-Ouest ont déclaré que c'en était fini au Manitoba des écoles séparées et de la langue française.

L'honorable Colonel Rhodes, Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation est allé mercredi dernier à l'Assomption afin de visiter l'Ecole d'Agriculture.

L'honorable Ministre a été l'objet d'une véritable ovation de la part des citoyens de l'Assomption.

Un extra de la *Gazette Officielle* de Québec a été publié fixant les fêtes civiques suivantes :

Jeu, 24 octobre, Jour des arbres; jeudi, 7 novembre, Jour d'actions de grâce.

La législature de la Nouvelle-Ecosse doit se réunir prochainement.

Ce sera sa dernière session. Les élections générales auront lieu au printemps, et tout fait présager que

le gouvernement Felding balaiera la province comme aux élections du 15 juin 1886.

L'honorable M. Mercier a été invité à assister aux fêtes du centenaire de l'église catholique des États-Unis à Baltimore le 10 du mois prochain.

Il est probablement le seul laïque de cette province qui ait été invité à cette grande démonstration que doivent présider les cardinaux américains.

L'honorable juge Bossé a rendu lundi matin, sa décision sur la motion de l'avocat de la corporation de la ville de Québec, l'honorable C. A. P. Pelletier, pour faire annuler la partie du verdict du coroner inculpant la corporation de Québec, au sujet de l'avalanche de la rue Champlain.

L'honorable juge a déclaré en premier lieu que le jury du coroner, assermenté pour connaître la cause de la mort de R. Leahy, n'avait pas à prononcer sur la mort de J. Kemp retiré vivant des décombres. En deuxième lieu, que l'inculpation des "autorités municipales" pour ne s'en tenir qu'au point de vue technique—porte à faux et n'atteint pas la corporation de Québec, attendu qu'il n'y a pas de personne morale représentée devant la loi, par cette appellation d'autorités municipales de la ville de Québec.

L'université Laval inaugurera en décembre prochain une série de cours sur l'agriculture, pour lesquels M. B. Lippens a été choisi.

Le gouvernement local accorde, comme on le sait, le modique honoraire de \$5 pour chaque conférence de ce genre, demandée par les cercles agricoles, les membres du clergé ou les institutions d'éducation.

Le *Canadien* admet l'utilité du nouveau cours, mais reproche au commissaire de l'Agriculture le choix du conférencier. Inutile de discuter ce point, car en cette circonstance le département s'en rapporte à l'université, qui recommande M. Lippens, ayant déjà, sous les gouvernements précédents, accepté de celui-ci des conférences agricoles qui ont donné satisfaction.

Rome 21—Le Pape a donné audience aujourd'hui à un groupe de pèlerins français. Au cours de l'allocution qu'il leur a adressée le Pape a dit que la religion était nécessaire aux masses et que la papauté avait toujours agi en protectrice des classes ouvrières. Il s'est plaint ensuite de l'attitude du gouvernement italien à l'égard du Vatican. Le pape a conseillé la création d'une association qui aurait pour but d'assurer le bien-être des ouvriers en leur procurant plus facilement du travail, en leur inculquant des principes d'économie et en défendant leurs droits et leurs aspirations légitimes. Il a dit qu'il espérait que tous les gouvernements traiteraient les classes ouvrières avec bonté et s'efforceraient de restreindre les tendances au luxe et les désirs de ceux qui ne recherchent que la richesse. Il a conseillé aux maitres d'être bons pour leurs ouvriers aux ouvriers d'être obéissants à leurs maitres.

Le pape avait l'air fatigué et sa voix était si faible qu'on l'entendait à peine.

La dépêche suivante a été adressée de Montréal à la presse du pays. Nous la traduisons du *Chronicle*: "Montréal, 19 octobre.—L'honorable M. Chapleau et les politiciens qui sont allés diriger la lutte à Richelieu sont revenus en ville ce matin, en apparence tout froufrou et moulus de la bataille. "C'est une grande victoire, dit l'un d'eux, mais Richelieu est le comté le plus pauvre que j'aie jamais vu et mériterait d'être défranchisé." A Sorel, c'est de l'argent qu'on vous demande, et dans les paroisses c'est du whisky. Jacques a besoin d'argent pour acheter Baptiste, et quelques instants après c'est Baptiste qui vient demander de l'argent pour acheter Jacques; François, lui, promet de voter pour votre homme,

mais cela lui a attiré tant de mauvais traitements qu'il lui faut absolument une bouteille de whisky pour se relever le moral." On ajoute qu'il s'est dépensé énormément d'argent de part et d'autre. Le mot général dans les cercles libéraux ce matin, c'est que l'élection est un des pires cas de corruption en gros et en détail. Comme de raison, on se propose de contester l'élection de M. Massue et l'on peut s'attendre aux actions pénales par douzaines."

Il y a quelque chose de bien singulier dans le dernier vote de Richelieu: c'est le nombre des abstentions.

On a voté sur les listes de 1886, qui donnent 4,265 électeurs inscrits. Or, M. Massue a reçu 1454 suffrages, M. Beauchemin 1120, ce qui donne un total de 2574, soit 1,691 abstentions.

Il y a une fuite quelque part. De deux choses l'une: ou le comté se dépeuple au taux de 30 p.c. puisque sur 4,265 électeurs, il en manque 1691 à l'appel, ce qui représente une émigration de 8,000 âmes en deux ans sur une population de 20,000, et alors ce n'est pas très flatteur pour la fameuse politique nationale qui devait faire tant de merveilles; ou bien c'est 1691 électeurs qui ne se sont pas prononcés, et alors le vote ne donne pas une idée exacte du sentiment public à Richelieu.

Toujours la même tactique: voyant les électeurs décidés à voter contre le gouvernement, on les a suppliés et persuadés de ne pas voter, afin de prévenir les remords de conscience. En 1887, le vote de Richelieu avait atteint 3,178 sur un total inscrit de 4,265. Il y a donc eu cette année 604 abstentions de qu'il y a deux ans.

NOTES LOCALES

M. McConnell a commencé mardi à charger un nouveau bâtiment de grain dans le port de Berthier.

M. Louis Désy, surintendant des garde-pêche et garde-chasse est dans ce moment à faire une tournée dans la division qui lui a été assignée par le Gouvernement.

La révision finale des listes électorales s'est terminée hier pour le Comté de Berthier.

Notre député M. Beausoleil qui a suivi le réviser dans le Comté et qui a plaidé partout la cause de ses électeurs est dans le moment à St Michel des Saints, à vingt-cinq lieues du chef-lieu. Il ne reviendra qu'au commencement de la semaine prochaine avec les quelques amis qui l'ont accompagné se proposant de faire la pêche d'ici à ce temps dans les magnifiques lacs de la Matawan.

Une assemblée des membres de la Société d'Agriculture de Berthier, ainsi que de quelques membres de la Société d'Agriculture de l'Assomption et de Montcalm, a eu lieu la semaine dernière à Berthier, afin de discuter le projet d'une exposition régionale qui aurait lieu l'an prochain.

M. B. A. Roch Simard de l'Assomption ainsi que M. Narcisse Forest de Montcalm, assistaient à cette assemblée.

UN DRAME POIGNANT.

Un jeune blanc brûlé vif par des nègres.

Greenville, Alabama, 21.—Un drame sanglant s'est déroulé à Greenville (Alabama). Une querelle s'est élevée au point du jour entre un jeune homme de race blanche nommé Roberts et un nègre, employé tous deux dans un cirque ambulante actuellement à Greenville. Un autre nègre s'est précipité au secours du premier, et ces deux misérables, ayant versé un bidon de pétrole sur Roberts, ont mis ensuite le feu à ses vêtements. En

un instant Roberts a été enveloppé de flammes de la tête aux pieds et s'est sauvé dans la rue en poussant des cris épouvantables. Mais personne n'était encore levé dans la ville et cet infortuné a été si grièvement brûlé qu'il est mort quelques instants plus tard. L'un des auteurs de ce crime a réussi à s'enfuir; mais l'autre a été arrêté, et il est très probable qu'il sera lynché.

UN BRAVE.

(De la Paix.)

M. J. H. Legris, M. P. P. pour ce comté, a adressé la parole aux électeurs de St-Justin, dimanche dernier, après la messe.

Comme dans toutes les autres paroisses du comté M. Legris a parlé avec éloquence et conviction. Il a beaucoup intéressé son auditoire en traitant les principales mesures du gouvernement de Québec; notamment, celles concernant l'administration des terres de la Couronne, des Asiles d'aliénés, des Jésuites, des finances de la Province, etc., etc.

Au commencement de son discours, en rappelant les circonstances des élections générales de 1886, M. Legris a traité la question nationale. Imaginez-vous donc, M. le rédacteur, qu'il a accusé Sir John d'être ennemi des Canadiens-français et grand chef des orangistes!

Là-dessus, le Dr Coulomb, ancien national, se sentant fort dans sa paroisse, monta sur le perron de l'église, interrompit M. Legris et protesta contre ce qu'il appela une attaque contre le gouvernement fédéral. Il s'excusa ensuite de ne pouvoir faire la discussion de suite, la chose étant défendue par sa Grandeur Monseigneur l'évêque du diocèse, mais il offrit à M. Legris s'il le voulait, de fixer un lieu, un jour et une heure où ils pourraient convoquer une assemblée des électeurs afin de pouvoir discuter la politique du gouvernement provincial ou fédéral.

M. Legris fit d'abord remarquer que le Dr Coulomb n'avait certainement pas le désir de faire une telle assemblée, son but était de faire du trouble et de l'empêcher de parler, ce à quoi il a été loin de réussir. Ensuite, M. Legris invita le Dr de venir le rencontrer à Louiseville, dimanche prochain, qu'il adresserait la parole là, après la messe, qu'il se rendrait à un lieu assez éloigné de l'église et qu'il s'engageait à ce que ses amis fussent très polis pour le Dr, contrairement à ce qu'il voudrait faire faire à ses partisans de St Justin.

Le Dr répondit qu'il ne pouvait pas s'engager de se rendre à Louiseville, dimanche prochain. Alors M. Legris lui offrit de s'éloigner de l'église et de faire de suite la discussion. Le Dr répondit que c'était défendu. M. Legris lui montra et lut à l'assemblée une lettre de Mgr Laffèche pour prouver que la discussion pouvait se faire éloignée de l'église; mais le Dr ne voulant pas croire la lettre de Mgr Laffèche et ses yeux qui la lisaient envoya deux citoyens auprès du Révd Curé de la paroisse, M. Gérin pour s'informer si la chose pouvait se faire. Nous ne savons s'ils se sont rendus au presbytère, mais naturellement, quelques minutes plus tard, la réponse est venue dans le sens du Docteur. Voilà comment le Dr Coulomb, ancien national, s'est tiré de l'incident qu'il a eu la maladresse de susciter. Il doit le regretter! M. Legris doit en être fier. Attendons à dimanche pour voir si le Dr viendra à Louiseville.

NAISSANCE.

A Berthier le 19 octobre courant, Madame B. E. Pelland, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Louise-Lucienne. Parrain M. F. E. Rouleau, notaire de St Barthélemy, Marraine, Madame C. A. Chênevert, de Berthier.

LA LOCOMOTIVE BICYCLE.

M. Boynton, de New-York, est l'inventeur d'un nouveau système de locomotive et de wagons, qui amènerait un changement radical dans la construction des chemins de fer, s'il donnait tous les résultats que se promet son auteur. Après des essais préliminaires faits à Portland, où le matériel a été construit, celui-ci a été amené à New-York, où des expériences complètes vont avoir lieu sur une ligne transformée dans ce but.

La locomotive repose sur une seule roue, de 2m 36 de diamètre, dont le bandage est muni de deux bourrelets destinés à embrasser une rail unique. Cette machine, qui a en tout 4m 75 de hauteur, est reliée invariablement à un tender, porté par deux petites roues placées l'une à la suite de l'autre. Ce dernier a deux étages: le chauffeur occupe celui du bas; le mécanicien est installé au-dessus.

Les wagons à voyageurs, que cette locomotive doit remorquer, sont à deux étages; ils ont chacun 4m 25 de hauteur, 1m 22 de largeur et 12m 20 de longueur; ils ne pèsent que 8 tonnes et sont aménagés pour 108 passagers.

Des wagons à marchandises sont construits dans les mêmes idées.

Pour maintenir l'équilibre latéral du train, la machine et les wagons portent, à leur partie supérieure, de double galets qui embrassent un guide en bois soutenu, de distance en distance, par des arcs métalliques à cheval sur la voie.

M. Boynton fait valoir en faveur de son système: l'économie de construction, la grande légèreté du matériel qui n'oblige plus au transport onéreux de poids mords considérables; une grande économie dans la traction, le frottement sur les rails étant singulièrement réduit, surtout dans les courbes; il estime, d'ailleurs, à peu de chose la résistance offerte par les galets, courant sur le guide supérieur, puisque le train doit être toujours à peu près équilibré. Enfin, il faut remarquer que des trains de son système, s'ils sont assez étroits, peuvent circuler sur les voies actuelles, sans les empêcher de servir au trafic habituel; il n'y a qu'à donner aux arcs qui soutiennent les guides des dimensions suffisantes pour laisser passer l'ancien matériel.

Les voies simples deviennent ainsi de doubles voies, et, si la voie est double déjà, on en possède quatre. Les voyageurs, les marchandises, légères, emploieraient les trains bicycles; aux grosses marchandises, aux colis encombrants, on conserverait les trains qui réclament de doubles rails.

L'inventeur pense que l'adoption de son système s'impose, et que ce fait amènera toute une révolution dans l'industrie des transports. Nous admirons cette confiance, sans la partager. Nous attendrons le résultat des expériences, avant d'être aussi affirmatifs.

LE SORELOIS ILLUSTRÉ

est en vente au bureau de la GAZETTE DE BERTHIER. 10 CENTS LE NUMERO.

COMMENT LES BLEUS ONT EMPORTÉ RICHELIEU.

DÉCOUVERTE D'UN DE LEURS TRUCS D'ÉLECTION.

Les électeurs achetés avec de faux billets de banque.

Sorel, 23 octobre.—Nos adversaires ont sans doute trouvé que la mise de M. Massue n'était pas encore assez forte pour acheter la victoire, ils ont eu recours à un vieux truc qui avait déjà eu du succès lors d'une élection où J. Bte Guévremont était candidat, il y a plus de vingt ans. Depuis l'élection, les



IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,

vu que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre piano HARDMAN, New-York, que nous vendons depuis 20 ans, MATHIAS & WENDEL, Albany, N. Y., depuis 30 ans et STEVENSON & CO., de la existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup répandus dans les communes religieuses, et dans l'élite de la société de la province de Québec.

Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Ces pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.

Laurent, Laforce & Bourdeau, 1637—Rue Notre-Dame—1637 MONTREAL. 20 SEPTEMBRE 1889.

marchands de cette ville sont obligés de redoubler de précautions contre les faux billets de banque. Leurs comptoirs sont couverts de billets de la défunte *Mechanic's Bank*, qui ne vaut plus rien. Il y en a de toutes les valeurs depuis \$1 à \$20. Naturellement, les marchands refusent cet argent, au grand désappointement de leurs pratiques de la ville et de la campagne qui espéraient faire leurs emplettes avec ces chiffons. Quelques-unes des victimes de cette odieuse supercherie ont déjà admis que les faux billets leur avaient été donnés par des cabaleurs bleus. Il y en a eu comme cela par centaines.

La découverte de cette fraude cause naturellement une vive excitation ici. On s'explique maintenant le succès de nos adversaires; ils ont dû jeter pour \$10,000 de faux papier, sans compter ce qu'ils ont réussi à faire dégorger à M. Massue.

Achetez le *Sorelois Illustré* 10 cents seulement.

CANADA, Province de Québec, District de Richelieu, Comté de Berthier. COUR DE CIRCUIT Dans et pour le Comté de Berthier. No. 388.

JOSEPH NADEAU, cultivateur, de la paroisse de Lanoraie, dans le Comté de Berthier, dans le District de Richelieu, Demandeur, vs ALFRED ROBILLARD, du même lieu, Défendeur. Il est ordonné au dit Défendeur de comparaître dans les deux mois. (De par la Cour) J. O. CHALUT, Greffier de la dite Cour. Berthier, 21 Octobre 1889.

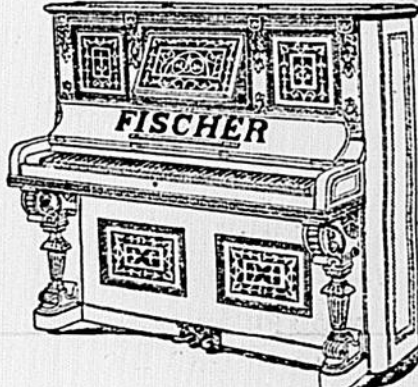
ETABLISSEMENT EN 1877. J. O. WEILBRENNER, Agent d'Affaires et Encanteur pour le DISTRICT DE RICHELIEU.

Ce monsieur porte une attention toute spéciale pour affaires de Collections de compte, billets, etc.—Affaires de faillite—inventaire, Achat de Livres de crédits—Marchand à Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut fournir les meilleures références. Poste: Boite 415—SOREL. 9 août 1889.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL, ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert. M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes. Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits. Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.



LES PIANOS DOMINION

FABRIQUÉS PAR LA Cie des Pianos et Orgues "Dominion" De Bowmanville, Ont., Sont en usage dans les Collèges et Couvents suivants:

- COLLEGES: St-Hyacinthe, Joliette, Sorel, St-Rémi, Farnham, Arthabaskaville.
- COUVENTS: Villa-Maria, Ste-Croix, rue St-Pensionnat N.-D., Hubert, Acad. St-Denis, Ste-Croix, rue Mai do St-Antoine, sonneuve, do Bourgeois, Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet, do Ste-Anne, do Externat, do N.-D. des Anges, do St-Jean, Nouv.-Brunswick, do St-Léon, Miséricorde, Laprairie, Somerset, Pointe-Chaire, St-Alexandre, Ste Thérèse, Vaudreuil, Huntingdon, Ste-Cunégonde, Montmagny, St-Jacques, Yamachiche, Ste-Anne des P., St-Andrews, Nicolet, Les Cèdres, St-Grégoire, L'Assomption, Gentilly, Chambly, La Baie, Joliette, Yamaska, Baie St-Paul, Ste-Gertrude, Arthabaskaville, St-Barnabé, Caraque, N.-B., Marie-Ville, Asile Nazareth, St-Hugues, St-Henri, Acton, St-Benoit, Farnham, Providence, Côté, Granby, Ste-Vincent de Paul, Rimouski, Caouana, T. N.-O., St-Lin, Princes-Albert, T. N.-O., Beauharnois, Edmonton, T. N.O. Et autres.

Si vous désirez vous procurer un instrument de première qualité, à un prix modéré, ne manquez pas d'examiner les nouveaux Pianos "DOMINION."

Si vous ne pouvez venir au magasin, écrivez pour informations. Termes faciles. Vieux pianos échangés. Accord et réparations de pianos.

L. E. N. PRATTE,

1676 NOTRE-DAME, MONTREAL. 12 Juillet 1889.

A VENDRE.

Magnifiques vues de la ville de Berthier, prises à vol d'oiseau, pour cinquante centins, à la Gazette de Berthier.

# BOISSEAU FRERES,

235 & 237, RUE ST-LAURENT,  
MONTREAL.

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.

Nous mettons en vente comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de GANTS de KID seulement 25 cents la PAIRE.

AUSSE:—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Anrah, seulement 69 c.; Soie pongée unie, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée, seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 69 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etouffe à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.

N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.

Nous recommandons comme extrême bas prix:—Nos Habillements drap faits sur mesure depuis \$3.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

## Boisseau Freres,

235 & 237, Rue St-Laurent.—MONTREAL.

6 avril 1889.

### L'IMPERIAL DE LONDRES,

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,900.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'assurance sur la Vie.

Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00, pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

MM. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guilbault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, 1er prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

### EUGENE GOUDRON,

Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

Président: F. O. LAMARCHE.

Gérant: P. GOUDRON.

LA

# Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

Incorporée 1887.

Capital Autorisé, \$30,000.

### FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudrons, Camrds, Poêlons, Sinks, Auges, Fers à Repasser, Ronds de Tuyaux, Portes de Fours, Portes de Cheminées, Porte-Allumettes, Couteaux à Tabac, Boîtes de Roues, Serre-joints, Goudron, patentes, Presses copie-lettres, Refouleuses de Bandages, Plieuses de Ditto, Machines à filletter, Poids pour Chevaux, etc., etc.



### FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Pentures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Erous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix. Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture. Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maire de Berthier

### ADRESSES.

A. DEMERS,  
AVOCAT,  
RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT,  
AVOCATS,  
BUREAU DE La Gazette de Berthier,  
BERTHIER, Q.

A GERMAIN,  
AVOCAT,  
RUE GEORGE—SOREL, P. Q.

G. E. MAURALT,  
AVOCAT,  
RUE GEORGE—SOREL, P. Q.

NOÉ PICHÉ,  
HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.  
ST-BARTHELEMY.  
Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de tout s collections et agences quelconques.  
1er Mars 1889.—1a.

HILAIRE GENDRON,  
HUISSIER,  
ST-MICHEL, DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.  
16 nov. 1888.

DR C. LAFONTAINE,  
MEDECIN et PHARMACIEN,  
RUE EDOUARD - - BERTHIER  
DR. W. A. HÉNAULT,  
Coin de la rue de l'Eglise,  
BERTHIERVILLE.

Consultations: 9 à 11 a.m.; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

DR NOLIN, L. C. D.  
Chirurgien-Dentiste  
63 RUE GEORGES—SOREL.  
Viendra à Berthier au bureau du Dr Lafontaine, tous les premiers jundi et mardi de chaque mois. Pour plus amples informations s'adresser aux Drs Lafontaine et Hénault.

F. O. LAMARCHE,  
RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.  
NICOLAS LENOIR,  
BOULANGER,  
COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM,  
BERTHIERVILLE.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE  
PHOTOGRAPHE-ARTISTE,  
RUE DU MARCHE, BERTHIER  
A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

EUGENE FARLY,  
Ferblantier, Plombier,  
ET COUVREUR,  
RUE EDOUARD, BERTHIER.  
En face de l'hôtel Guilmette

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.  
Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

### ASSURANCE contre le FEU

PHOENIX  
DE LONDRES  
ANGLETERRE.

ETABLIE EN 1792.  
Succursale Canadienne Etablie en 1801.

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada. Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie ..... \$ 75,000,000 Surplus au fond de réserve... 3,000,000 Responsabilité des Actionnaires ILIMITÉE. Dépôt au Gouvernement fédéral. Pour la garantie des assurés Canadiens ..... \$187,043.00 Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER,  
P. TELLIER,  
NOTAIRE.

—AGENT GENERAL D'ASSURANCE.—  
Feu-Vie  
ACCIDENTS ET MARINE,  
RUE EDOUARD, —BERTHIER—  
30 nov. '88.

# F. J. A. DEMERS, HORLOGER & BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE  
BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

## BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.  
Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

## HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadere de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

### TOURISTES ET VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.  
PROPRIÉTAIRES.

## W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulée, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes:

Northern Fire Assurance Company,  
City of London Insurance Co. (Limited).  
Queen Insurance Company,  
Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)  
La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,  
Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL:

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

—o Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell o—

## Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, —MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.  
STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.  
30 nov. '88.

## FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARAOIROES, POELES

A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier. RUE DU MARCHE,

BERTHIER.

## LOUIS SEVERIN MASSE,

MARCHAND EPICIER,

RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiteries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

## D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,  
ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits. Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin

### COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER  
BERTHIER, Octobre 1889.

#### LÉGUMES

Patates, le minot.....	\$0 25 à 30
Oignons, le minot.....	à .....
Fèves, le minot.....	à .....
Oignons, la tresse.....	0 8 à 10
Choux des Etats-Unis..	0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée.....	0 4 à 0 5

#### GRAINS

Blé, le minot.....	\$..... à .....
Pois, le minot.....	0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot.....	0 60 à 70
Avoine, le minot.....	0 45 à 0 50
Sarazin, le minot.....	0 60 à 0 70
Orge, le minot.....	à .....
Gaudriole.....	à .....
Graine de mil.....	à .....

#### VOAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple.....	\$1 20 à 1 5
Oies, la couple.....	à .....
Poules, la couple.....	0 25 à 0 30
Pigeon, la couple.....	0 15 à 0 20

#### VIANDES

Beuf, la lb.....	07 à 8
Beuf, 100 lb.....	6 00 à 7 00
Porc frais, la livre.....	11 a 12
Lard salé.....	10 à 12
Porc frais, 100 lbs.....	6 00 à 7 00
Mouton, jeune quartier..	35 à 55
Veau, jeune quartier....	40 à 50

#### FARINE

Farine en quart.....	4 70 à 5 70
Farine en poche, 100 lb	2 20 à 2 50
Farine de blé d'Inde....	1 75 à 1 90
Farine de gruau.....	3 25 à 3 50
Sarasin.....	à .....

#### PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb.....	15 à 20
Beurre salé.....	18 à 20
Œufs frais, la douzaine.	12 à 15
Laine, la lb.....	30 à 35
Laine filée, la lb.....	60 à 75
Savon.....	06 à 08

#### DIVERS

Miel coulé, la lb.....	\$ 12 à .....
Miel en gâteau, la lb..	12 à 15
Sucre d'érable, la lb....	07 a 8
Graisse, la lb.....	12 a 0 15
Tabac en feuille, la lb..	08 a 0 15
Paille, le 100 bottes....	5 00 à 5 50
Foin, le 100 bottes....	5 50 à 6 50
Peau de bœuf, la lb....	4 a 4
Peau de veau.....	8 a 0 10
Sirope d'érable, le gallon	90 a 1 00
Peau de mouton, jeune.	60 a 0 75
Cochon vivant, jeune...	3 00 a 4 00

#### PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.

Avoine.....par 36 lbs.	\$0 45 a 50
Sarasin.....par 50 lbs.	60 a 70
Orge.....par 50 lbs.	à .....
Pois.....par 66 lbs.	85 a 90
Graine de lin par 60 lbs.	à .....
Fèves.....par 60 lbs.	à .....
Blé de semence.....	1 50 a 1 60

## A VENDRE.

L'Histoire de la Seigneurie de la Paroisse et du Comté de Berthier. Prix: 50 cts. S'adresser à ce bureau.

## A Vendre.

Un magnifique moulin à scie tout neuf de 25 pieds par 80 avec deux seies rondes inébranlantes par la vapeur (1 douze pouces) situé dans le meilleur endroit de la paroisse de St. Cuthbert.

Avec de plus un moulin à bardeaux, foin et presse. Conditions faciles.

S'adresser à

M. PAUL LAVALLÉE

de St. Norbert.

10 mai 1889.—1m.

## A VENDRE.

Une terre située à un mille en bas de l'église de Loranée, appartenant ci-devant à JOSEPH TOUZIN, contenant deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, en culture, et vingt-cinq autres arpents suivants en profondeur, en bois. Avec maison, granges, etc., etc., en bon ordre.

Conditions faciles. \$1,000 comptant et la balance à termes.

S'adresser à

A. ARCHAMBAULT,

44, St-VINCENT.

ou à ce Bureau.

25 avril 1889.

## Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Acnète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis. Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour autres informations, s'adresser au gérant.

A. GARIEPY,

RUE EDOUARD, BERTHIER